



Rapport d'activités 2013 de la Réserve Naturelle Nationale de la Presqu'île de la Caravelle



Réserve Naturelle
PRESQU'ILE DE LA CARAVELLE



*Sé jòdi nou ka mété rasin dèmen an tè
Faire d'aujourd'hui une force pour demain*

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE LA PRESQU'ILE DE LA CARAVELLE

Entre le 01 janvier et le 31 décembre 2013

ET PERSPECTIVES D' ACTIONS

Table des matières

1. Surveillance de la réserve - Réglementation
 - 1.1 Surveillance
 - 1.2 Réglementation
2. Gestion des milieux et suivi scientifique
 - 2.1 Participation à CAPDOM
 - 2.2 Evaluation des dérangements sur la RNNC, le cas du Moqueur à Gorge Blanche
 - 2.3 Réalisation du 4^{eme} plan de gestion de la RNNC
 - 2.4 STOC Suivi Temporel des Oiseaux Communs
 - 2.5 Placettes permanentes ONF
 - 2.6 Projet d'extension marine de la RNNC
 - 2.7 Création d'un conservatoire de l'abeille noire
3. Accueil, Animation
 - 3.1 Education à l'environnement
 - 3.2 Information
 - 3.3 Animation
4. Equipements
 - 4.1 Entretien des sentiers
 - 4.2 Station sismique
5. Projet de desserte et stationnement

L'ensemble du personnel est constitué par des agents du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique.

Agent	ETP	Domaines d'activités
Robert BRELEUR	1	Surveillance, animation, aménagement
Patrick MARTIAL	1	Surveillance, animation, suivi scientifique
Jean-Claude NICOLAS	0,2	Surveillance, animation, suivi scientifique
Thomas ALEXANDRINE	0,2	Surveillance, animation, suivi scientifique
Christophe AUGUSTE	0,2	Surveillance, animation, suivi scientifique
Lévy MAUGEE	0,2	Surveillance, animation, suivi scientifique
Thomas KELLY	0,2	Surveillance, animation, suivi scientifique
Pascal VATBLE	0,2	Surveillance, animation, suivi scientifique
Patrice LAUNE	0,05	Gestion financière, administrative et technique
Nadine VENUMIERE	0,4	Gestion scientifique, financière et technique
David MAKAYA	1	Entretien, Aménagement

1. Surveillance de la réserve – Réglementation

1.1 Surveillance de la réserve

La surveillance est assurée par 8 gardes animateurs dont 2 à temps complet et les autres à 0,2 ETP. Cinq d'entre eux sont commissionnés et assermentés. Cette surveillance a été organisée de la façon suivante :

- patrouille sur les sentiers et en hors-piste
- présence le week-end
- présence renforcée lors des pics de fréquentations (passage du Tour des Yoles, Pâques, ...) et lors de manifestations organisées par le PNRM ou organismes extérieurs
- présence sur le parking et régulation des flux en période de forte affluence
- patrouilles avec d'autres corps de police.

Procédures et constats

3 procès-verbaux établis

PV 13.01.01 RB

Entrave à l'exercice des fonctions d'un agent

PV 13.01.02 RB Entrave à l'exercice des fonctions d'un agent
PV 13.08.41 RB Entrave à l'exercice des fonctions d'un agent

5 rapports de constatation rédigés

RC 13.04.17 NJC Circulation en dehors de sentiers balisés, Pêche et utilisation de matériel de pêche, Campement et bivouac sur l'îlet du Trésor

RC 13.05.27 TA Circulation interdite avec un véhicule à moteur entre la barrière et la station Météo

RC 13.10.54 Circulation hors sentiers, dispositif de capture de crabes, suspicion de pêche dans la zone de cantonnement

RC 13.11.55 PV Allumage d'un feu

RC 13.12.57 PV Atteinte à la flore, circulation hors sentier

1.2 Réglementation

Modification du règlement intérieur

Suite aux difficultés rencontrées par les gardes animateurs sur le terrain lors de la rédaction de leurs procès-verbaux et de leurs interventions sur le terrain, des propositions de modifications du règlement intérieur de la RNNC ont été présentées aux membres du Comité de gestion et validées par ces derniers en mai 2013. La RNNC bénéficie donc d'un nouveau règlement intérieur datant d'août 2013. (Voir « Règlement intérieur RNNC » en Annexe 1)

3

2. Gestion des milieux et suivis scientifiques

Plusieurs études ou opérations ont été réalisées dans le but d'améliorer la gestion et les connaissances scientifiques sur la RNNC.

2.1 Participation au programme LIFE+ / CAPDOM

Le programme Life + CAP DOM vise à mener des actions sur l'avifaune prioritaire dans les DOM (Martinique, Guyane, Réunion). Pour la Martinique, le programme concerne principalement la conservation d'une espèce menacée : le Moqueur à Gorge blanche (*Ramphocinclus brachyurus*), espèce endémique de la Martinique et de Sainte-Lucie. Ce programme se décline sous la forme d'actions visant à protéger l'espèce mais aussi à la valoriser.

D'importantes actions de concertation et de terrain ont été menées depuis 2010 par les membres du comité de pilotage (AOMA en tant que coordinateur régional, Carouge, Parc naturel régional, Région Martinique, DEAL, Conservatoire du littoral, UAG) afin de localiser et caractériser l'habitat du Moqueur gorge-blanche et ainsi mettre en œuvre des mesures de préservation de l'espèce. A ce titre, divers outils de conservation ont été produits : des cartographies de répartition des zones d'alimentation et de nidification de l'espèce, des zones « hotspots » (Voir Annexe 2 « Localisation des zones hotspots du Moqueur à Gorge blanche »), lieux de reproduction, etc.

Les mesures conservatoires ont démarré cette année avec la protection des nids (lutte contre la prédation, suivi de la reproduction, sécurisation des nids) et l'aménagement de sentiers. Plusieurs membres du COPIL se sont associés afin de mener ces actions. Le PNRM s'est particulièrement impliqué dans 2 actions :

Aménagement des sentiers de la réserve afin de limiter le ruissellement et de fermer les sentiers sauvages empiétant sur l'habitat de l'espèce. Ces travaux ont été menés par les agents en ACI (Atelier et Chantier d'Insertion) Aménagement paysager et Aniers Muletiers.



Sécurisation des nids (hors réserve)

Cette action comprend la lutte contre la prédation par la pose de pièges et de tubes autour des gaulettes supportant un nid actif. Les agents ont réalisé un suivi de la reproduction afin de comparer les résultats entre un site témoin et un site sur lequel la lutte contre la prédation a été réalisée.



Par ailleurs, ce programme, bénéficiant de financements européens, a fait l'objet d'une visite de contrôle par la commission européenne le vendredi 6 décembre 2013. Cette visite avait pour but de vérifier la mise en œuvre des actions du projet Life+ CAPDOM - Martinique, ses aspects financiers, administratifs. Les temps forts de cette journée ont été :

- Réunion du Comité de Pilotage afin de dresser un bilan des actions menées depuis 2010 et de présenter les mesures conservatoires en cours ou à venir et les organismes référents ;
- Visites de terrain et échanges collectifs autour d'un accueil organisé par le Parc naturel régional, à la Réserve naturelle nationale de la Caravelle ;
- Présentation par le COPIL de la signalétique relative au Life+CAPDOM et visant à sensibiliser le grand public sur l'intérêt de la conservation des oiseaux de la Martinique ;
- Visite de 2 sites du Conservatoire du littoral sur lesquelles ont été menées des actions (sentiers de randonnée de Blin et de Pointe Rouge).

Le PNRM est organisme référent pour 4 actions conservatoires sur 9, à savoir :

- l'aménagement des sentiers ;
- la valorisation de l'espèce avec la mise en place de 6 panneaux dont 2 financés par le PNRM et placés prochainement sur le Petit Sentier de la réserve ;
- la sécurisation des nids (tubes / piégeage / suivi) ;
- la prise en charge de l'administration du site Faune Martinique.

5

Par ailleurs, la participation du PNRM aux opérations de terrain a permis la formation des gardiens de l'environnement aux différentes actions de suivi du Moqueur à Gorge Blanche. Ces agents pourront donc à partir de 2014 réaliser les opérations de suivi de la reproduction et de lutte contre la prédation.

2.2 Evaluation des dérangements sur la RNNC, le cas du Moqueur à Gorge Blanche (stagiaire)

Le PNRM a accueilli, durant 5 mois, Kathie JOHNSON, étudiante en Master 2 à l'UAG, avec pour thème de stage, une évaluation des dérangements sur la RNNC, le cas du Moqueur à Gorge Blanche.

L'objectif de l'étude était d'évaluer les impacts anthropogéniques et de la prédation sur le Moqueur à Gorge Blanche en :

- corrélant les Indices Ponctuels d'Abondance IPA à la fréquentation par l'Homme
- évaluant la pression de prédation selon les niveaux de fréquentation
- analysant le dérangement en fonction de différents sons anthropogéniques

L'analyse des IPA n'a pas permis de démontrer de relation linéaire entre les indices d'abondance et la proximité de zones fréquentées.

L'analyse des données sur la prédation montre que la prédation des nids ne varie pas en fonction de la proximité des sentiers mais du site, du type de prédateur et de la période de reproducteur aviaire. En comparant les types de prédation, les oiseaux représentent 25 % de la prédation des nids contre 11 % pour les mammifères. Les indices de prédation par les oiseaux sont plus élevés sur les 2 sites Château Dubuc et Petit Sentier. Ils sont plus élevés pour les mammifères sur le Grand Sentier. Par ailleurs, les actions de prédation augmentent dans tous les sites après le début du pic de la saison de reproduction.

L'analyse du dérangement aux sons montre que le niveau de dérangement est plus important pour les populations de moqueurs situés dans les zones les moins fréquentés. Il n'y a pas de différence significative dans les réponses du moqueur en fonction du type de son mais un dérangement notable pour tous les sons.

Préconisations

- estimer le succès reproducteur de l'espèce
- évaluer l'effet de la prédation et de la lutte contre la prédation sur l'espèce
- évaluer l'impact anthropogénique en termes d'attraction de prédateurs des nids
- recensement des prédateurs de nids potentiels
- application du Song Meter afin de corréliser l'abondance relative du moqueur à la fréquence des bruits anthropogéniques et à leur durée

2.3 Réalisation du 4^{ème} plan de gestion de la RNNC

Le 4^{ème} plan de gestion 2014-2018 de la RNNC, dont la réalisation avait été confiée à l'ONF, a été présenté et validé lors du comité de gestion d'avril 2013. Il est conforme au guide méthodologique des plans de gestion des RNN. Voir en Annexe 3 « Synthèse des objectifs et opérations 2014-2018 RNNC ».

2.4 STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs)

Le STOC (Suivi temporel des oiseaux communs) a pour objectif de suivre la dynamique de population des oiseaux communs grâce à un protocole standardisé basé sur la réalisation de points d'écoute. Il permet ainsi d'obtenir des informations régulières sur l'avifaune et des tendances évolutives.

L'un des objectifs du Programme Life+ CAPDOM était de mettre en place le STOC en Martinique en suivant un minimum de 30 sites (60 sites si on veut tendre vers un réseau capable de détecter des variations fines).

En 2013, une formation a été organisée, dans le cadre du Life+ CAPDOM, pour les agents des différents partenaires, dont le PNRM, intéressés par une contribution au STOC. Cette formation s'est déroulée en avril, sous la forme de 2 journées théoriques, 2 journées de terrain et un compagnonnage auprès de chaque stagiaire sur son transect.

Le PNRM a suivi 8 transects (sur 27 en Martinique), dont 1 dans la RNNC, sur le Petit Sentier. En 2013, 3 passages ont été effectués sur chaque transect (1^{er} passage: entre le 29 mars et le 7 avril – 2^{ème} passage entre le 30 avril et le 9 mai- 3^{ème} passage: entre le 28 mai et le 6 juin). Les relevés ont été effectués entre 6h20 et 9h30. La méthode est la suivante : effectuer des points d'écoute de 5 minutes en notant l'ensemble des contacts visuels et auditifs avec attribution d'une classe de distance.

Les fiches de terrain ont été transmises à l'animateur du STOC en Martinique qui est l'association Le Carouge. En 2014, 2 passages seront effectués sur chaque transect (avril et mai). (Voir en Annexe 4 « Localisation du transect STOC de la RNNC »)

2.5 Placettes permanentes (ONF)

Depuis 2009, l'ONF, en collaboration avec le DEAL et l'UAG, a lancé un programme de recherche scientifique ayant pour objectif le suivi de l'évolution des écosystèmes forestiers martiniquais, sous la forme d'un réseau de 40 placettes permanentes réparties dans 21 unités écosystémiques déterminées par JP. FIARD et P. JOSEPH.

Pour chacune de ces placettes, seront réalisés un inventaire initial et des campagnes de mesures tous les 2 ans (pour les 4 premières années) puis tous les 4 ans.

Une placette permanente a été installée dans la RNNC au lieu-dit Sapeur Mineur. (Voir en annexe 4 « Localisation de la placette permanente de Sapeur Mineur »).

2.6 Projet d'extension de la réserve

Lors du comité de gestion de mai 2012, il a été proposé et validé de poursuivre le projet d'extension uniquement sur la partie marine; l'extension en zone terrestre nécessite en effet une maîtrise du foncier ou un accord des propriétaires qu'il sera difficile d'obtenir.

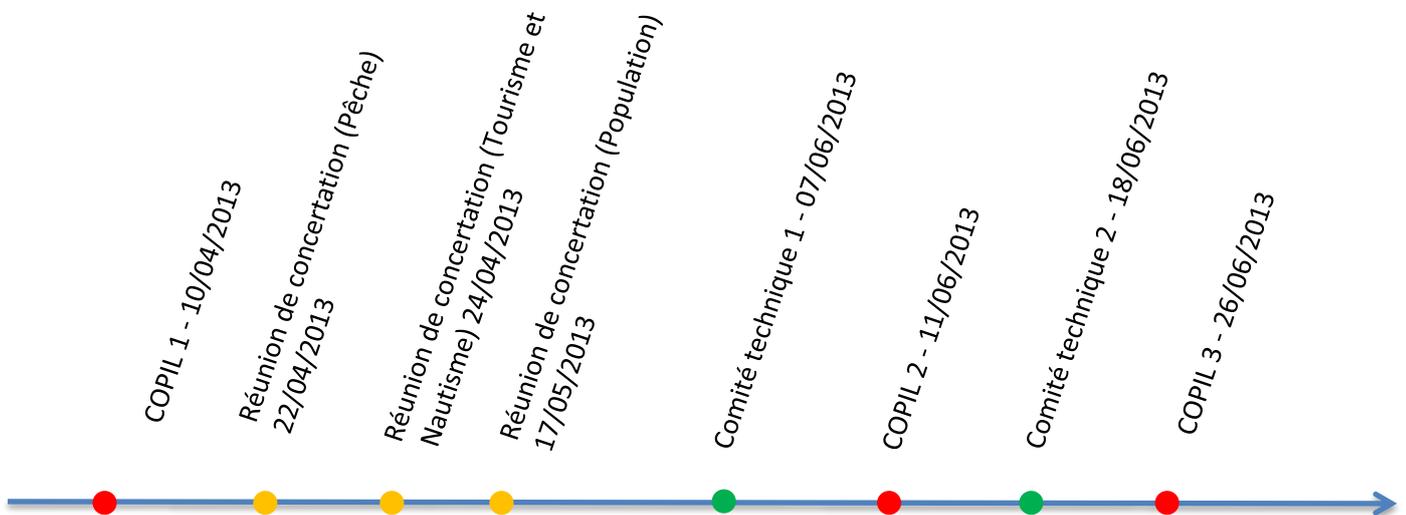
Méthodologie

Le diagnostic marin a été actualisé en fin d'année 2012 et remis en début d'année 2013 au PNRM. Ce document a été présenté aux membres du Comité de Pilotage et aux différents acteurs concernés par le projet.

Le PNRM, en collaboration avec Impact Mer et les membres du Comité de Pilotage, a choisi d'impliquer au maximum toutes les parties prenantes dès le début par l'organisation de réunions de concertation avec les usagers du périmètre d'étude et la population. Les acteurs de la zone d'étude ont été regroupés en trois types :

- les marins-pêcheurs
- les structures d'écotourisme et le nautisme
- la société civile, la plaisance et pêche plaisancière et les autres acteurs économiques.

Au total, près de 60 personnes sont venues s'exprimer lors de ces réunions selon le chronogramme présenté ci-dessous.



Les réunions d'information, de consultation et de concertation se sont tenues dans la commune de Trinité afin de favoriser la participation du plus grand nombre. Dans ce même objectif les dates et les heures de ces réunions ont été fixées par les parties prenantes. Les informations préalables ont été relayées par la mairie et/ou le Parc Naturel Régional Martiniquais (PNRM), ainsi que par email pour les personnes disposant d'une adresse internet.

8

L'ensemble des documents d'information relatifs au projet ainsi que les comptes rendus des réunions ont été mis en lien sur un site internet <http://reserves.pnr-martinique.com>.

Cette démarche participative a permis de définir un zonage et une réglementation des usages adéquate, réaliste, prenant en compte l'ensemble des diagnostics, les usages et le contexte local.

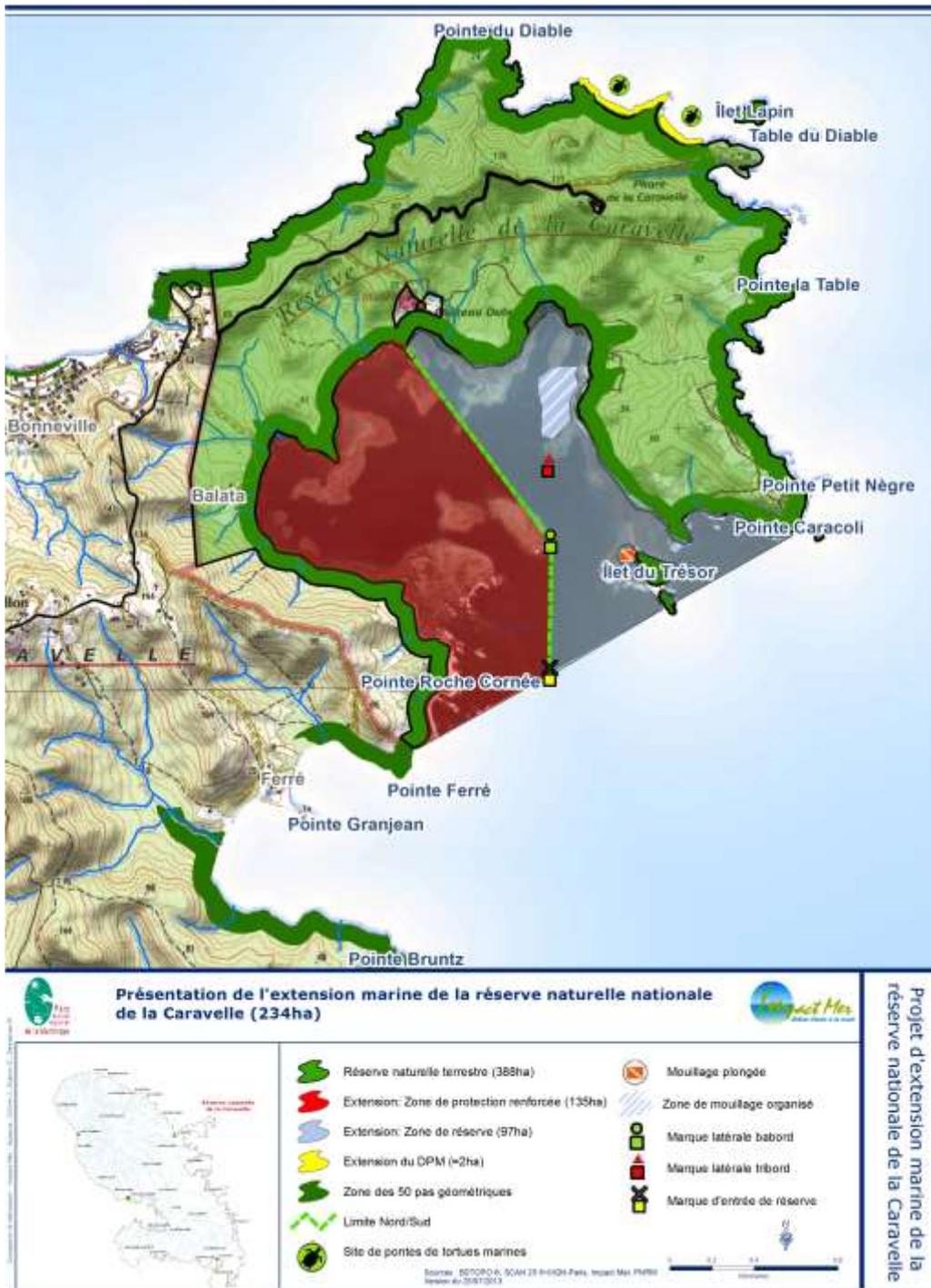
Le projet de périmètre de l'extension de la réserve naturelle a été validé lors du comité de pilotage du 26/06/2013. Il est le résultat du croisement des enjeux environnementaux et des usages de la zone.

Proposition de zonage

Ce projet de périmètre de l'extension marine de la réserve naturelle actuelle est basé sur la zone de cantonnement de pêche actuel. Il comprend le Domaine Public Maritime (DPM) de la Baie du Trésor et les deux plages situées à l'extrémité nord (site de pontes de tortues (en jaune dans la carte ci-dessous)).

Le projet de périmètre de réserve marine localisé dans la zone de cantonnement actuelle est subdivisé en 2 zones MARINES :

- une zone sud, classée en « Zone de protection renforcée » (en transparence rouge dans la carte ci-dessous)
- une zone nord classée en « Zone de réserve naturelle » (en transparence grise dans la carte ci-dessous).



Propositions de réglementation

La réglementation de cette future extension marine de la réserve naturelle varie en fonction des zones.

Proposition de réglementation générale sur l'ensemble de la zone

- Il y est interdit, notamment de chasser, collecter ou prélever tout élément ou parties de faune, flore, minéraux, fossiles *en dehors des activités de gestion de la réserve et des éventuelles dérogations accordées aux pêcheurs*
- Il y est interdit de déranger les animaux,
- Il y est interdit d'y introduire toutes espèces animales ou végétales,
- Il y est interdit de nourrir les animaux terrestres ou marins,
- Il y est interdit de déverser ou rejeter des déchets ou des produits toxiques,
- Il y est interdit de faire des feux,
- Les nuisances sonores ne sont pas autorisées.

La circulation nautique

La circulation des véhicules nautiques à moteur (VNM) ainsi que la pratique des sports nautiques tractés est interdite dans la totalité de la baie du Trésor (Conformément à l'Arrêté 99-560).

Activités de pêche

L'exercice de la pêche maritime exercée à titre professionnel ou à titre de loisir (y compris la pêche sous-marine), c'est à dire la capture des animaux marins et la récolte de tous les organismes marins vivants ou morts (végétal ou animal) n'est pas autorisée, sauf dérogations exceptionnelles, dans la baie du Trésor.

Des dérogations pourront être accordées pour les professionnels de la pêche après analyse scientifique des impacts et en fonction de la nécessité de pratiquer cette pêche (surabondance d'une espèce, espèces invasives, absence d'autres sites pour le prélèvement des pisquettes...), après avis du comité de gestion et du comité scientifique de la réserve. Elles seront strictement encadrées et réglementées.

Des autorisations de pêche, à des fins de gestion ou de recherches scientifiques, pourront être accordées après avis du comité de gestion et du comité scientifique de la réserve.

Proposition de réglementation dans la Zone de Protection Renforcée

La réglementation reste inchangée par rapport aux prédispositions actuelles (Arrêté 99-560).

Par conséquent :

- la circulation des bateaux à moteur est interdite dans la zone de protection renforcée (excepté pour les activités liées à la gestion de la réserve : surveillance, recherche scientifiques...).
- Le mouillage de tout navire ou embarcation est interdit.

Proposition de réglementation dans la Zone de Réserve permettant quelques activités

Circulation nautique

La navigation est limitée à 3 nœuds et le mouillage des bateaux n'est autorisé que sur les dispositifs d'amarrage prévus à cet effet (zone de mouillage organisé). L'utilisation de l'ancre est interdite.

Zone de mouillage organisé

Une zone de mouillage organisé sera mise en place en face de la plage (4 ou 5 mouillages) – à définir après une étude de faisabilité technique en fonction de la place disponible. La longueur maximale des navires devra également être définie. Un ou deux mouillages seront destinés aux professionnels ayant signé la charte et s'acquittant d'une taxe.

Un mouillage destiné aux bateaux de plongée sera mis en place à l'entrée de la réserve afin de limiter les dégradations induites par les ancres sur les fonds marins.

Accessibilité

Une réflexion complémentaire est nécessaire pour permettre l'accès des personnes à mobilité réduite à partir du Château Dubuc.

L'accostage des bateaux sur la plage est autorisé pour les bateaux sans annexe et les annexes seules (réflexion à mener afin de préciser cet usage et de définir une zone de « beachage » pour garantir la sécurité des baigneurs et plagistes).

Autres activités de loisir

Les embarcations légères sans moteur de type kayak sont autorisées.

Une réflexion complémentaire sera nécessaire pour limiter leur affluence (nombre de prestataires et d'embarcations à limiter, mise en place d'une charte signée par prestataires et particuliers garantissant un usage respectueux).

Gestion de la réserve marine

Le classement de la baie du Trésor en réserve naturelle permettra une gestion plus cohérente du site.

Moyens matériels

Il s'agira, dans un premier temps de faire de la prévention et de la sensibilisation en effectuant des patrouilles à l'aide d'une embarcation adaptée (puissance limitée vu la zone, réflexion sur le type moteur, embarcation permettant toutefois des interventions rapides).

Un abri devra être réalisé pour ce bateau (insertion dans la mangrove, sans nuire au paysage).

Moyens humains

Les agents chargés de la surveillance seront commissionnés et assermentés et travailleront en réseau avec la gendarmerie maritime et nationale (brigade nautique), la Direction de la

Mer et les douanes qui veillent également au respect de la réglementation sur le site.

Evaluation des coûts de gestion

L'évaluation des coûts de gestion en fonctionnement a été élaborée sur la base du référentiel méthodologique relatif à la définition des dotations courantes optimales des RNN. Cette dotation s'élèverait pour la RNN de la Caravelle, y compris la Baie du Trésor faisant l'objet de la demande d'extension, à 218 501 euros (voir annexe 5).

Le classement de la Baie du Trésor en RNN nécessitera également la réalisation de travaux et d'études (plan de gestion), et des acquisitions matérielles, d'où un coût de gestion en investissement pour la 1^{ère} année de 165 000 euros (voir annexe 5). Le 1^{er} plan de gestion permettra de programmer financièrement pour les 5 années suivantes les études, suivis, aménagements et autres actions à réaliser.

Respect de la capacité d'accueil du milieu et de son environnement / charte de bonne conduite

La baie du Trésor est un site exceptionnel, les activités autorisées se feront dans le respect du site et de son environnement. Elles seront encadrées et limitées :

- Élaboration d'un partenariat avec les professionnels, signature d'une charte de préservation du milieu sous-marin et réflexion pour le paiement d'une taxe pour les professionnels qui se rendront dans la réserve;
- Études de fréquentation du site (nombre de plongeurs, de plaisanciers, de baigneurs, ...).

12

Découverte du site

L'éducation et la sensibilisation à la protection du milieu marin sont une des missions importantes des espaces naturels protégés. L'équipe pourra proposer des ateliers pédagogiques axés sur le rôle d'une réserve naturelle marine, la connaissance des écosystèmes marins, la découverte du bord de mer, les gestes éco citoyens, la pollution du milieu marin...

Les animateurs de la réserve reçoivent ainsi régulièrement des classes du primaire et du secondaire. Des conférences à destination du grand public pourront également être proposées.

2.7 Création du conservatoire de l'abeille noire martiniquaise

Le projet d'implantation d'un Conservatoire de l'abeille noire dans la RNNC a été validé lors du Comité de gestion du 18 avril 2013. L'objectif de ce conservatoire est de conserver l'abeille noire (*Apis mellifera mellifera*) et ainsi de développer de nouvelles activités pour la filière apicole. Une trentaine de ruches a été installée en 2013 dans la RNNC, en contrebas de la route menant au Phare.

Une balustrade a été installée en mai 2013 afin de bloquer l'accès aux ruches. Une signalétique d'information et de prévention sera installée en 2014.

Le service Agriculture Durable du PNRM a réalisé les tests d'évaluation des colonies, avec la société Apinov et les apiculteurs inscrits dans le programme, afin de confirmer l'appartenance à l'espèce abeille noire. Des analyses biométriques et le marquage des souches raceuses seront réalisés chaque année afin de prévenir une éventuelle hybridation et d'introduire de nouvelles colonies d'abeilles noires.

Une formation à l'insémination sera organisée en 2014 pour favoriser la production de mâles et de nucléis.



3 Accueil, Animation,

3.1 Education à l'environnement

Ces interventions se sont principalement déroulées dans le cadre d'un projet pédagogique mis en place avec le rectorat et le PNRM. Ces interventions pédagogiques permettent aux scolaires de découvrir la réserve tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le public concerné par ces interventions représente un effectif de 2 378 élèves.

3.2 Information

La mission d'information a été réalisée auprès d'un public suivant :

- Personnes en visite ou en situation de pré-infraction,
- Public informé lors de manifestations organisées par le PNRM au château Dubuc,

3.3 Animation

Nocturnes de Dubuc

La Direction de l'Animation du PNRM a réalisé 3 opérations intitulées « Les Nocturnes de Dubuc », au cours desquelles le public était, entre autres, invité à découvrir la RNNC en nocturne à travers une balade encadrée par des gardes.

Randos-éco

Le PNRM organise, en partenariat avec le CMT, les Randos Eco qui ont pour objectif de faire découvrir le patrimoine martiniquais, plus particulièrement par les touristes. 3 formules sont proposées dont une commence par la visite de la RNNC.

Opération Touloulou

Le PNRM organise depuis 2012 des opérations Touloulou, qui visent à nettoyer des portions du littoral en faisant appel à des bénévoles. L'une d'entre elles s'est déroulée dans la RNNC en bordure de mangrove.



Raid de la Caravelle

Le Club Tchimbé Raid a sollicité le PNRM pour l'organisation de la 2^{ème} édition du Raid de la Caravelle, le 3 novembre 2013. Deux parcours ont été proposés aux raideurs, tous les deux partants de Tartane et arrivant au château Dubuc. A la demande du PNRM, les portions de parcours dans la réserve étaient limitées à la RD2.

Des expositions sensibilisant à la protection de la nature étaient mises à disposition des raideurs au Château Dubuc.

Par ailleurs, cette manifestation s'inscrivait dans une collaboration plus large entre le Club Tchimbé Raid et le PNRM, visant à sensibiliser les raideurs à la fragilité des espaces naturels.

Bilan des opérations en termes d'effectifs :

Actions	Organisation	Nombre de personnes
Randos Eco	CMT / PNRM	25
Opération Touloulou (2)	PNRM	41+37
Raid de la Caravelle	Club Tchimbé Raid	450
Total		553

4. Equipements

4.1 Entretien des sentiers

L'entretien est assuré par l'agent technique de la réserve sous la forme suivante : nettoyage, ramassage de déchets, coupe d'herbes, petit entretien des équipements, ...

Cependant, compte tenu de la fréquentation des sentiers, des problèmes d'évacuation des eaux pluviales, de la dégradation de certains équipements, le PNRM a choisi d'augmenter les efforts jusque-là mis en place pour l'aménagement de la réserve.

Le PNRM assure, en effet, deux « ateliers chantier d'insertion » depuis 2011 :

- **l'ACI ânier-muletier** assure avec un effectif de 12 agents, le transport des matières d'œuvres nécessaires, à dos de mulets et d'ânes, pour les différentes réfections, (bois (rondins et planches), de pierres, de sable, de tiges de fer, de visseries, d'outillage divers)
- **l'ACI aménagement des sites d'accueil du PNRM**, avec un effectif de 15 agents et assure les travaux d'aménagement extérieur sur les sites gérés par le PNRM.

Certains de ses agents ont été affectés, depuis 2012, à la restauration des sentiers de découverte de la RNNC avec pour objectifs : reprofiler les sentiers, améliorer l'évacuation des eaux de ruissellement, refaire des emmarchements, sécuriser certaines portions de sentiers, poser des barrières de sécurité, ... afin d'améliorer l'accueil et d'assurer la sécurité des visiteurs.



4.2 Station sismique

Conformément à l'arrêté n°2012276-0010 du 2 octobre 2012, la station d'étude sismologique à transmission satellitaire a été installée en 2013 à proximité de la Station Météo.

16

Cette station a pour objectif de moderniser le réseau sismologique de l'île, pour doter la Martinique du réseau de surveillance optimale pour la sécurité des habitants et parallèlement mettre à disposition de la communauté internationale, un outil moderne pour une recherche scientifique de qualité. Trois autres stations ont été installées à Grand-Rivière, Trois Ilets et Sainte-Anne. Le site de la caravelle est extrêmement important car il se situe au plus près de la zone de subduction, zone de plus fort risque sismique.

Un panneau d'information a été installé dans l'abri situé en contrebas du phare.



5- Projet de desserte et stationnement

Le Parc naturel régional a engagé en 2013, sur la base d'un programme préalablement établi, la maîtrise d'œuvre du projet de desserte, de stationnement et d'accueil de la réserve.

Pour rappel, l'objectif de ces aménagements vise à organiser à l'extérieur de la réserve naturelle de la Caravelle l'accueil du public et le stationnement de manière à libérer et restaurer les emprises actuelles du stationnement, au cœur de la réserve, dont les conséquences sont importantes en termes de dégradation des milieux naturels et contradictoires avec les missions de la RN.

Une double démarche a été entreprise parallèlement pour disposer du foncier nécessaire, à l'extérieur de la réserve, à la réalisation d'un stationnement d'environ 100 places et d'une structure d'accueil du public ; d'une part auprès du Conseil General pour obtenir un arrêté d'alignement sur le côté aval de la route départementale D2, susceptible d'accueillir une partie des aménagements et d'autre part l'acquisition d'un terrain de 3000 m² pour y aménager les stationnements .



ANNEXES

- 1- Règlement intérieur RNNC - Août 2013
- 2- Localisation des Hotspots du Moqueur à Gorge Blanche
- 3- Synthèse des objectifs et opérations du plan de gestion de la RNNC
- 4- Localisation du transect STOC de la RNNC et de la placette permanente Sapeur Mineur
- 5- Evaluation de la dotation courante de la RNN de la Caravelle et de la Baie du Trésor et Besoins en investissement (1ère année)
- 6- Compte de résultat RNNC 2013- Dépenses courantes
- 7- Ventilation Dépenses courantes RNNC 2013 par domaine d'activités
- 8- Compte de résultat RNNC 2013 – Dépenses exceptionnelles
Compte de résultat RNNC 2013 – Dépenses exceptionnelles - Répartition des financements correspondants aux investissements réalisés dans l'année 2013
- 9- Budget prévisionnel 2014 – Dépenses courantes
- 10- Budget prévisionnel 2014 – Dépenses exceptionnelles

Annexe 1 : Règlement intérieur de la RNNC



RESERVE NATURELLE DE LA CARAVELLE

REGLEMENT INTERIEUR

AOÛT 2013

19

PREAMBULE

– Le présent règlement intérieur a été établi par le Comité de Gestion de la réserve naturelle de la Caravelle, réuni dans sa séance du 26 octobre 1993 pour faire suite à la demande du Ministère de l'environnement de mettre à jour l'arrêté de création de la réserve datée du 02 mars 1976 et par voie de conséquence, le règlement intérieur daté de février 1977.

– Le présent document a été établi sur présentation à chacun des membres du Comité de Gestion de la réserve d'un projet de règlement qui s'appuie simultanément sur les dispositions de l'arrêté 02 mars 1976 et les décisions prises par le Comité de Gestion en ses séances du 27 octobre 1992 et du 18 avril 2013, visant à compléter la réglementation existante.

CHAPITRE I INTRODUCTION

ARTICLE 1 Le présent règlement intérieur est établi conformément à l'article 16 de l'arrêté du 02 mars 1976, du Ministère de l'Environnement, portant sur la création de la R.N.C

ARTICLE 2 Limites : Ce règlement intérieur s'applique sur l'ensemble du territoire de la réserve tel que défini par l'article 1er de l'arrêté du 02 mars 1976.

ARTICLE 3 Gestion et Gardiennage

Le Parc Naturel Régional de la Martinique est chargé de la gestion de la réserve naturelle de la Caravelle en appliquant les orientations définies par le Comité de Gestion et sous contrôle de cette instance. Il assure le respect de la réglementation avec un ou plusieurs gardiens commissionnés par le Ministère de l'Environnement et assermentés devant le Tribunal de Grande Instance.

ARTICLE 4 Poursuites

Le gestionnaire peut intenter des poursuites et se constituer partie civile auprès du juge d'instruction, à l'encontre de toute personne ayant contrevenu au règlement de la réserve naturelle.

CHAPITRE II INTERDICTIONS GENERALES

ARTICLE 5 Faune

20

Il est interdit :

- 1 - d'introduire à l'intérieur de la réserve des animaux d'espèce non domestique quel que soit leur état de développement, sauf autorisation délivrée par le Préfet de la Martinique, après avis du Comité de Gestion.
- 2 - de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux animaux d'espèce non domestique ainsi qu'à leurs œufs, couvés ou nids, ou de les emporter hors de la réserve.
- 3 - de troubler ou de déranger les animaux par quelque moyen que ce soit.

ARTICLE 6 Flore

Il est interdit :

- 1 - d'introduire dans la réserve tous végétaux sous quelque forme que ce soit, sauf autorisation délivrée par le Préfet de la Martinique après avis du Comité de Gestion.
- 2 – de porter atteinte de quelques manière que ce soit aux végétaux , sauf à des fins d'entretien de la réserve, ou de les emporter en dehors de la réserve. Si les propriétaires désirent, dans des buts agricoles ou forestiers, modifier l'état actuel (1976) de l'utilisation des terres, ils devront au préalable obtenir l'accord du Comité de Gestion de la réserve.

ARTICLE 7 Minéraux

Il est interdit :

1 - de collecter des minéraux ou des fossiles sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le Préfet de la Martinique après avis du Comité de Gestion.

2 - de détruire ou de dégrader de quelque manière que ce soit les sites géologiques et les gites fossilifères ou minéralogiques. Cet article concerne également les sites et vestiges historiques existants sur la réserve, sites qui sont régis par la loi du 27 septembre 1941 exécutoire dans les D.O.M. Par la loi du 10 novembre 1965.

ARTICLE 8 Il est interdit :

1 - d'abandonner, de déposer ou de jeter tout produit quel qu'il soit, de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou à l'intégralité de la faune et de la flore.

2 - d'abandonner, de déposer ou de jeter en dehors des lieux spécialement prévus à cet effet des détritrus de quelque nature que ce soit.

3 - de troubler la tranquillité des lieux en utilisant tout instrument sonore.

4 - de porter atteinte au milieu naturel en utilisant du feu ou en faisant des inscriptions quel qu'en soit le support.

5 - de dégrader la signalisation et les équipements mis à la disposition du public.

6 - d'introduire des chiens à l'exception de ceux qui participent à des missions de police, de recherche ou de sauvetage.

21

ARTICLE 9 Circulation motorisée

La circulation des véhicules et des cycles à moteurs sont interdits sauf :

- pour nécessités de services visant la surveillance, l'accès à titre permanent à la Station Météorologique et au Phare de la Caravelle pour les services concernés, la défense contre l'incendie et la police.
- et pour l'accès des propriétaires à leur terrain.

Toutefois, jusqu'à mise en place du nouveau système de desserte et de stationnement au niveau du début de la réserve, la circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont provisoirement autorisés jusqu'à l'intersection Route Départementale n°2/Château Dubuc, dans le respect des barrières et de la signalétique mise en place.

Le stationnement est interdit devant les barrières.

ARTICLE 10 Circulation piétonne

La circulation des personnes est interdite en dehors des sentiers de découvertes définis par le plan d'interprétation de la réserve sauf nécessités de service liées au gardiennage

et aux activités scientifiques prévues dans le plan de gestion.

ARTICLE 11 Autres modes de circulation

La circulation des équidés est interdite sauf nécessité de services liées à la gestion de la réserve.

La circulation des cycles non motorisés est autorisée uniquement sur la route départementale 2 menant de l'entrée de la réserve au château Dubuc.

ARTICLE 12 Accès maritime

Tout accès par voie maritime à la réserve est interdit sauf autorisation délivrée par le Préfet de Région après avis du Comité de Gestion de la réserve.

ARTICLE 13 Survol

Le survol de la réserve naturelle est interdit à une hauteur du sol inférieure à 300 mètres. Cette disposition n'est pas applicable aux aéronefs d'Etat en nécessité de service aux opérations de police ou de sauvetage et de gestion de la réserve naturelle.

CHAPITRE III ACTIVITES DANS LA RESERVE

ARTICLE 14 Chasse

- La chasse est interdite en tout temps sur toute l'étendue de la réserve y compris à partir du Domaine Public Maritime délimité par la laisse de la plus haute mer ou d'une embarcation.

La capture de toutes les espèces de crabes est notamment interdite.

La détention, le port ou le recel d'une arme à feu ou de munitions sont interdits sur toute l'étendue de la réserve.

Cette dernière disposition ne s'applique pas aux personnes mentionnées au titre premier du livre premier du code de Procédure Pénale dans l'exercice de leur fonction judiciaire.

ARTICLE 15 Pêche

- La pêche est interdite en tout temps à partir du territoire de la réserve.

La détention et le transport d'animaux marins pêchés sont interdits sur toute l'étendue de la réserve.

La détention, le port ou le recel d'armes de pêche sous-marine ou d'un quelconque matériel de pêche sont interdits sur toute l'étendue de la réserve.

ARTICLE 16 Camping

- Le camping et le bivouac sont interdits. Cette interdiction ne s'applique pas toutefois au personnel de gardiennage, ni aux scientifiques effectuant des observations prévues par le plan de gestion ou autorisé par le Préfet de Région après avis du Comité de Gestion de la réserve.

ARTICLE 17 Pique-nique

- Le pique-nique est interdit dans la réserve naturelle.

ARTICLE 18 Activités sportives

- Le V.T.T. et l'escalade sont interdits. La plongée sportive est également interdite à partir du territoire de la réserve, y compris le transport de tout matériel de plongée, sauf pour des opérations scientifiques autorisées par le Préfet de Région après avis du Comité de Gestion de la réserve.

ARTICLE 19 Visite

- Les sentiers de découvertes et les équipements d'accueil de la réserve sont libres d'accès.

Néanmoins le gestionnaire se réserve la possibilité de limiter momentanément le nombre de visiteurs en cas de surfréquentation et d'interdire l'accès aux sentiers en fonction des conditions météorologiques (en particulier pendant ou suite à des fortes pluies).

ARTICLE 20 Animaux domestiques

L'introduction ou la présence d'animaux domestiques dans la réserve à des fins de pâturage ou à toute autre fin est interdite, sauf pour nécessité liées à la gestion de la réserve ou pour la mise en place d'un conservatoire de l'abeille noire martiniquaise et après avis du comité de gestion.

ARTICLE 21 Travaux

Tout travail public ou privé est interdit, sauf ceux nécessités par l'entretien de la réserve et de ses équipements ou autorisés par le Ministère de l'Environnement après avis du Conseil National de la Protection de la Nature.

Les petits travaux (équipements pédagogiques...) sont soumis à l'approbation préalable du Comité de Gestion.

Toutefois, le Ministère de l'Environnement, service des phares et des balises pourra sans autorisation préalable, procéder aux travaux de signalisation maritimes nécessaire au maintien de la sécurité en mer.

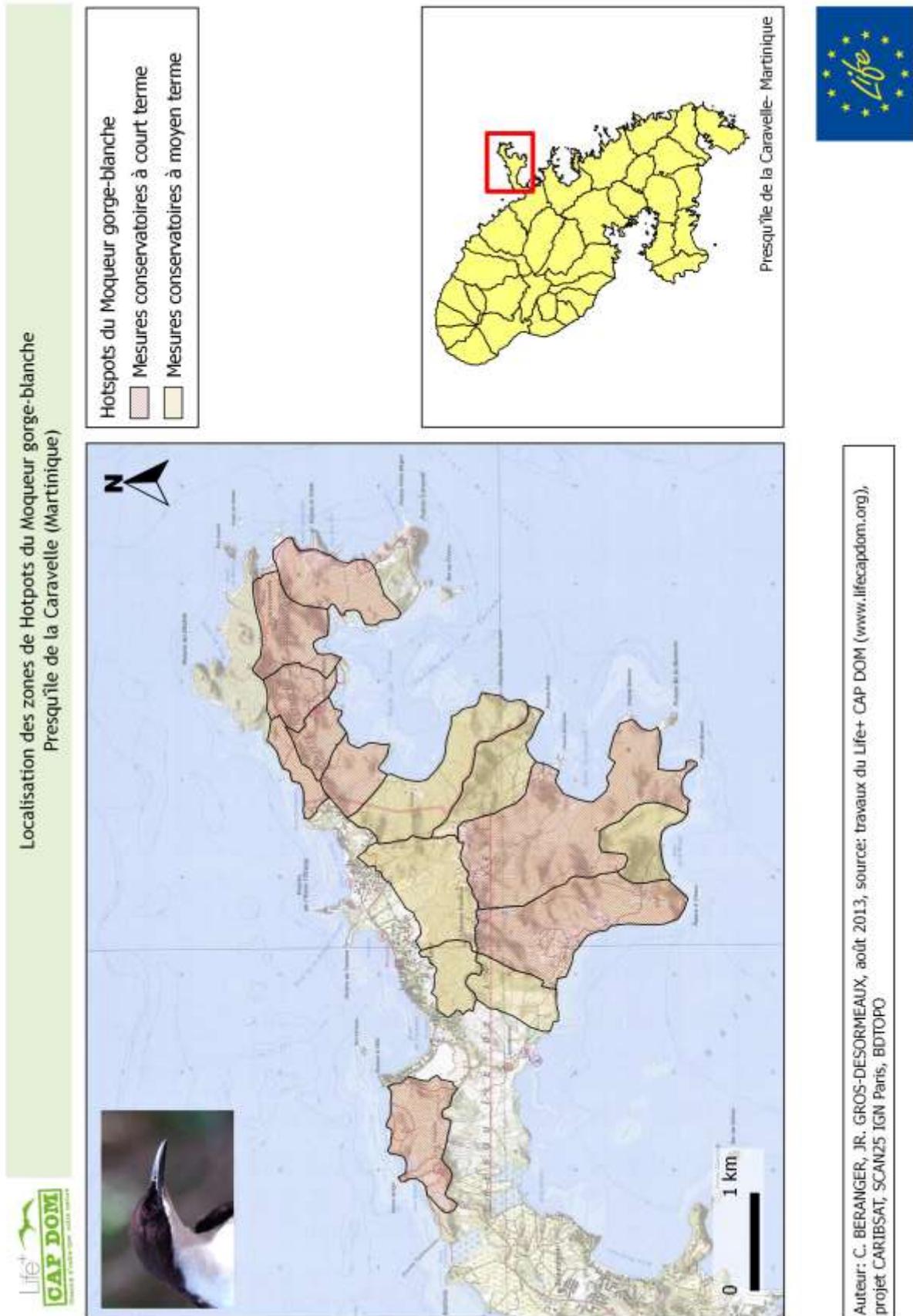
ARTICLE 22 Industrie ou commerce

Toute activité industrielle ou commerciale est interdite, sauf les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle.

ARTICLE 23 Activités scientifiques

Les activités scientifiques, en dehors de celles prévues dans le Plan de Gestion, devront être autorisées par le Préfet de Région après avis du Comité de Gestion de la réserve.

Annexe 2 : Localisation des Hotspots du Moqueur à Gorge blanche sur la Presqu'île de la Caravelle



Annexe 3 : Synthèse des objectifs et opérations du plan de gestion 2014-2018 de la RNNC

Objectif du plan	CODE	Opérations	
OLT A : Maintien de la diversité biologique et de l'attrait des paysages de la RNC			
A1 Surveiller le phénomène d'érosion sur la RNC	SE1	Suivi et cartographie SIG de la surface des zones érodées de la RNC	1
A2 Restaurer la végétation sur la plaque d'érosion sous la RD02	TU1	Ouvrage de génie végétal contre l'érosion de la plaque sous la RD02	1
	SE2	Suivi de la dynamique de cicatrisation végétale de la plaque érosive sous la RD02	2
A3 Suivre la fréquentation et en limiter les impacts	TU2	Création d'un sentier d'accès à la plage	1
	SE3	Etude de l'impact de la fréquentation sur la plage	1
	TE1	Maintenance de la signalétique	1
	SE4	Etude qualitative de la fréquentation	2
	SE5	Suivi quantitatif de la fréquentation	1
	TE2	Réinstallation des éco-compteurs et maintenance	1
	PO1	Surveillance de création de sentiers sauvages	1
A4 Restaurer la diversification et l'enrichissement patrimonial des mares	TU3	Réhabilitation des mares	2
	SE6	Protocole de réhabilitation des mares et de suivi	2
	SE7	Suivi de la biocénose de la mare	2
A5 Mettre en place une zone de stationnement et un accueil	AD1	Procédure préalable aux travaux de stationnement et de maison d'accueil	1
	TE3	Entretien du parking	1
	PO2	Surveillance du stationnement hors parking	1
	TU4	Construction de la maison de la réserve, de la desserte et du parking	1
	AD2	Délégation de gestion de la maison d'accueil et du transport du public	2
	TE4	Maintenance de la maison de la réserve et de la navette	1
	TU5	Achat de la navette	1
A6 Améliorer la signalétique de limite et de réglementation	TU6	Remplacement et renforcement de la signalétique de limite et de réglementation	1
	TU7	Mise en place de panneaux de rappels réglementaires ciblés	1
	TU8	Matérialisation de la limite ouest	1
A7 Faire cesser tout prélèvement de faune, de flore et d'objets géologiques dans la RNC	PO3	Rédaction d'un plan de surveillance	1
	PO4	Accord avec le procureur pour l'usage des amendes forfaitaires et des rappels à la loi	1

	AD3	Réunion avec le comité des pêches de Tartane pour continuer à sensibiliser sur l'intérêt de l'arrêt des prélèvements de gaulettes	1
	PO5	Réunion annuelle d'information et de concertation avec les agents chargés de fonctions de police	1
	PO6	Tournées de surveillance du braconnage des crabes	1
	PO7	Tournées de surveillance du braconnage des tortues	1
A8 Rendre plus conforme aux intérêts de la RNC la gestion de la parcelle C67	AD4	Acquisition de la parcelle C67 par le CELRL	1
OLT B : Maturation des peuplements forestiers			
B1 Repeupler et renforcer les populations d'essences climaciques dans les forêts	SE8	Repérage GPS et cartographie SIG des stations de repeuplement d'essences rares	1
	SE9	Analyse des besoins en plants d'essences climaciques	1
	AD5	Acquisition des plants d'essences climaciques	1
	AD6	Formation à l'entretien et au suivi des plantations	1
	TE5	Récolte de graines par le Conservatoire Botanique des Antilles Françaises	1
	TU9	Plantations nouvelles d'essences rares et renforcement de populations	1
	TE6	Entretien des plantations d'essences rares	1
	SE10	Suivi de l'état de santé des plantations dans les sites de repeuplement d'essences rares	1
B2 Suivre l'évolution générale des peuplements forestiers	SE11 RE1	Suivi de la végétation dans les placettes permanentes	1
OLT C : Maintien des populations d'oiseaux endémiques et remarquables			
C1 Connaître l'état des populations du moqueur à gorge blanche, de l'oriole de la Martinique et d'autres oiseaux remarquables dans la RNC	SE12	Etude et suivi de la dynamique de la population du moqueur gorge blanche	1
	SE13	Etude et suivi de la population de l'oriole et des oiseaux communs	1
	AD7	Formation aux méthodes de suivi de l'avifaune	1
	SE14	Mise à jour de la cartographie fine du moqueur	1
C2 Réduire le dérangement du moqueur à gorge blanche	TU10	Mise en place de panneaux d'information sur les attitudes à adopter sur les circuits traversant les territoires à gorge blanche	1
	TE7	Contrôle des prédateurs en période de nidification	1
C3 Restauration des espaces d'alimentation	TU11	Réhabilitation des capacités d'accueil et de retenues d'eau libre	1
	SE15	Surveillance des territoires à enjeux	1
	SE16	Etude de l'impact des successions végétales sur la dynamique de la population de moqueur	1
	RE2	Veille sanitaire du moqueur	3

C4 Protéger la population de gorge blanche sur les mornes voisins de la RNC	AD8	Acquisition par le CELRL des parcelles forestières abritant la gorge blanche à l'ouest de la RNC	1
	AD9	Dossier d'extension de la RNC pour acquisitions CELRL à l'ouest de la RNC	2
OLT D : Conservation de savanes et de formations à succulentes			
D1 Connaître l'état et la valeur patrimoniale des milieux ouverts	SE17	Etude typologique et patrimoniale des formations ouvertes	2
	SE18 RE3	Inventaire des insectes	2
	SE11	Suivi de la végétation dans les placettes permanentes	2
D2 Ouvrir et maintenir ouvert quelques placettes de savanes et de formation à succulentes	TU12	Débroussaillage manuel expérimental de placettes de savanes	2
	SE19	Suivi des effets de la gestion des savanes	2
OLT E : Conservation des populations d'oiseaux marins et limicoles			
E1 Connaître les peuplements d'oiseaux marins nicheurs et de passage, ainsi que les facteurs limitant le succès de reproduction	SE20	Suivi des espèces nicheuses et de passage	2
	SE21	Etude des relations entre le niveau de reproduction des oiseaux marins nicheurs et les facteurs limitant	2
	TE7	Contrôle des prédateurs	2
	TU13	Aménagement d'un observatoire des oiseaux marins	2
E2 Améliorer les connaissances sur les limicoles	SE29	Etude des oiseaux limicoles	2
OLT F : Conservation des habitats marins autour de la RNC			
F1 Protéger réglementairement les habitats marins autour de la RNC	AD10	Suivi du dossier de demande d'extension du périmètre de protection de la réserve	1
	PO3	Elaboration du plan de surveillance	1
	SE22	Mise en place du protocole de suivi écologique	2
	SE23	Suivi écologique <i>des communautés benthiques et des peuplements ichtyologiques</i>	2
OLT G : Amélioration du niveau d'information et des comportements des publics vis-à-vis de la RNC et de la nature en général			
G1 Améliorer la politique de communication sur la réserve	PI 1	Mettre en place un plan de communication de la réserve	2
	PI 2	Mise en ligne de la liste des rapports de recherches scientifiques coordonnées par la Réserve Naturelle	2
	PI 3	Rédaction et diffusion des synthèses des études auprès des partenaires	1
	SE24	Actualisation du plan d'interprétation	1
	PI 4	Photothèque numérique	2
	PI 5	Création de produits dérivés	3
G2 Sensibiliser, informer et encadrer les structures professionnelles,	PI 6	Développement de nouveaux produits pédagogiques pour la préparation et	1

associatives, les groupes de scolaires et d'adultes		l'exploitation des visites de la RNC	
	PI 7	Animation de visites guidées pour les scolaires	1
	PI 8	Mise en place du bridwatching (Améliorer les possibilités de découverte du Moqueur gorge blanche)	2
	PI 9	Animation de visites guidées pour les groupes d'adultes	2
G3 Sensibiliser et informer le grand public	PI 10	Maraudage sur les sentiers et autres lieux fréquentés	1
	AD11	Formation aux méthodes d'accroche et animation birdwatching	2
	TU14	Equiper de la maison de la réserve pour les animations	1
	PI 11	Expositions thématiques	2
	AD12	Conventionner le soutien à l'animation avec des structures associatives	2
	TU15	Travaux de réparation du kiosque d'interprétation de la mangrove	1
	TE8	Maintenance du mobilier extérieur	1
	PI 12	Téléchargement en ligne de la plaquette sur le site du PNRM et les sites des offices de tourisme	2
PI 13	Anniversaire de la réserve	1	
G4 Faire connaître aux Martiniquais la RNC	PI 14	Animation culturelle : les trésors de la caravelle Vulgarisation des opérations SE et GH	2
G5 Sécurité et confort permanents du public accueilli	TE9	Maintenance des équipements de sécurité et de confort, des sentiers	1
	TU16	Aménagement des sentiers	1
G6 Maintenir en bon état les lieux fréquentés	SE25	Suivi de l'état des sentiers et des lieux fréquentés	1
	TE10	Enlèvement des déchets sur les sentiers, les équipements d'accueils, la plage, le littoral (déchets flottés)	1
OLT H : Optimiser la gestion de la réserve			
H1 Poursuivre la mise en place d'outils nécessaires à l'évaluation de la gestion de la réserve naturelle	SE26	Suivi de l'état général de la végétation de la RNC	1
	SE27	Structuration des données scientifiques, mise en place du SIG et mises à jour	1
	SE28	Cartographie des habitats et réalisation de fiches habitats	1
	AD13	Formation SIG	1
	AD14	Inventaire et cartographie du parc mobilier extérieur	1
H2 Assurer la gestion courante de la RNC	AD15	Mise en œuvre des opérations relatives à l'application du PG et recherche de financement	1
	AD16	Encadrement et coordination de l'équipe affectée à la RNC	1

	AD17	Comptabilité analytique de la RNC	1
	AD18	Préparation et tenue du comité consultatif de gestion	1
	AD19	Evaluation de fin de plan et rédaction du 5eme plan de gestion	1
	TE11	Maintenance du petit matériel et du véhicule (vidanges, réparations)	1
H3 Conforter les connaissances naturalistes sur la réserve naturelle	AD20	Réalisation d'une veille naturaliste	2
	AD21	Création d'un pôle suivi écologique	1
	AD22	Accueil et encadrement des stagiaires	2
	AD23	Animation du conseil scientifique du PNRM Implication des membres du conseil scientifique (validation des protocoles, tutorat des étudiants stagiaires)	1
H4 Mutualiser les expériences au sein des réseaux pour la gestion du patrimoine naturel	AD24	Participation aux Réseaux et aux Programmes en lien avec les intérêts de la RN.	2
	AD25	Participation à des colloques et publications scientifiques	2

Annexe 4 : Localisation du transect STOC de la RNNC et de la placette permanente de Sapeur Mineur



- Points du transect STOC
- ★ Placette permanente ONF

Annexe 5 : Evaluation de la dotation courante de la RNN de la Caravelle et de la Baie du Trésor

Conformément au référentiel méthodologique relatif à la définition des dotations courantes optimales des RNN

		Montant
<i>Dotation courante type par classe de surface</i>		
base de calcul : superficie de 622 ha (RNNC actuelle de 388 ha + surface marine de 234 ha proposé en extension)		
Moyens humains théoriques	total ETP : 2 (1C ; 1 GT)	
Charges générales	frais personnel	72900
	*1,6 coef RN Marine (appliqué uniquement aux 234 ha proposés en extension marine)	1,6
	frais personnel	89 355
	frais de structures (7 000 euros/ETP)	14000
	sous-total	103 355
Dotations amortissements (2 000 euros/ETP)		4 000
Frais d'études et de travaux		14 100
	sous-total Dotation courante type	121 455
<i>Modulation des Moyens humains</i>		
voir feuille Modulation en moyens humains + 2 GT		
Frais / GT	frais personnel	30273
	frais de structures	7000
	amortissements	2000
	frais / GT	39273
	sous-total Modulation moyens humains	78546
<i>Modulation Moyens budgétaires</i>		
voir feuille Modulations en Moyens budgétaires		
Formation et vie réseau		3 000
aménagements spécifiques		3 000
matériels spécifiques		12 500
	sous-total Modulation moyens budgétaires	18 500
	TOTAL Dotation courante optimale	218 501

FICHE D'ÉVALUATION DE LA MODULATION

RNN Caravelle + baie du Trésor

Superficie : 621 ha

Dotation courante type avant éventuelle modulation : **148 740** euros incluant 2 ETPT (dont 1 C ; 1 GT ; 0 SC)

I - CALCUL ET JUSTIFICATION DE LA MODULATION EN MOYENS HUMAINS

MOYENS	CRITERES POSSIBLES DE MODULATION	SITUATION(S) JUSTIFIANT UNE MODULATION (à cocher)	OBSERVATIONS / JUSTIFICATION DE LA MODULATION	DOMAINE(S) D'ACTIVITE PRIORITAIRE(S) IMPACTE(S)	VALEUR DE LA MODULATION en + ou en – (en ETPT)		
					C (conservateur)	GT (technicien)	SC (Secrétaire)
HUMAINS (ETPT)	Accessibilité à la réserve	Perte de temps due à l'éclatement de la RN (+) Perte de temps due à la complexité d'accès à la RN (+) Réserve inaccessible induisant une réduction d'équipe (-)		Tous sauf éventuellement « Management et soutien »			
	Sécurité des personnels	Respect de règles de sécurité particulières (+)					
	Degré de fréquentation	Multiplicité des points d'accès (+) * Forte fréquentation subie par la réserve naturelle (+) Périmètre de réserve très dentelé (+) * Forte pression anthropique (+) Réserve non ouverte au public (-) Réserve sans fréquentation (-)		« Surveillance du territoire et police de l'environnement » + « Création et maintenance d'infrastructures d'accueil »		+ 0,75	
	Complexité des relations avec les acteurs locaux	Nb très important d'interlocuteurs pour le gestionnaire (+) * Contexte local très tendu (+) Forte maîtrise foncière facilitant les actions de gestion (-)		« Management et soutien »		+ 0,25	
	Intensité des activités humaines	* Nombreuses activités humaines présentes au sein de la RN ou en périphérie, non menées par le gestionnaire (+) Forte pression anthropique (+) Vérification de travaux ou forte ingénierie (+) Forte maîtrise foncière (-) Pression anthropique très faible ou absente		« Surveillance du territoire et police de l'environnement » (+ éventuellement « Conseil, études et ingénierie »)		+ 0,75	
	Niveau de responsabilité	Responsabilité élargie : périmètre de protection entraînant un changement de classe de surface (+) Responsabilité partagée (-)		« Surveillance du territoire et police de l'environnement »			
	Degré d'intervention sur les milieux	Milieux très diversifiés et complexes (+) Faible degré d'intervention sur les milieux (-)		« Intervention sur le patrimoine naturel »			
	Spécificités écologiques du site	Site d'étape migratoire régulier d'espèces protégées en zone très sensible (braconnage) (+) * Site de reproduction d'espèces sensibles au dérangement		« Surveillance du territoire et police de l'environnement »		+ 0,25	
TOTAL DE LA MODULATION PAR CATEGORIE D'AGENTS (ETPT)						2	

II - CALCUL ET JUSTIFICATION DE LA MODULATION EN MOYENS BUDGETAIRES

MOYENS	CRITERES DE MODULATION	SITUATION(S) JUSTIFIANT UNE MODULATION (à cocher)	OBSERVATIONS / JUSTIFICATION DE LA MODULATION	DOMAINE(S) D'ACTIVITE ou <i>rubrique(s)</i> IMPACTE(S)	DOTATION TYPE POUR LE(S) DOMAINE(S) D'ACTIVITE OU LA RUBRIQUE BUDGETAIRE IMPACTE (S) (€)	MONTANT DE LA MODULATION BUDGETAIRE (€)	
BUDGETAIRES (euros)	Intégration de la modulation des moyens humains (charges de personnels, de fonctionnement + amortissement) :						2*(30 273+7 000 + 3000) = 78 546
	Adaptation des rémunérations	Intégration de l'ancienneté professionnelle (+ ou -)		rubrique <i>frais de personnel</i>			
	Accès à la formation et vie du réseau	✗ Agents postés en outre mer (+)		rubrique <i>frais de structure</i>		3 000	
	Niveau d'aménagement	Forte fréquentation <u>subie</u> par la réserve (+) ✗ Aménagements spécifiques (+) Réserve inaccessible (-) Réserve non ouverte au public (-) Réserve sans aménagement d'accueil (-)		Création et maintenance d'infrastructures (rubrique <i>études et travaux</i>)		3 000	
	Diversité des ressources financières	Perception de la taxe Barnier (-) Redevance sur utilisation des mouillages (-) Fonds européens programme biodiv (-) Subvention Agence de l'eau (-)		Potentiellement les 6 domaines d'activité (<i>toutes rubriques</i>) <u>A préciser :</u>			
	Nécessité de matériels spécifiques	Nécessité de matériel couteux (+) (1) : <i>véhicule 4X4</i> ✗ bateau, moteur, balisage <i>remorque</i> <i>petits matériels marins</i> <i>rotation d'hélicoptère</i> <i>autre :.....</i> Pas de nécessité de véhicule de service (-)		rubrique <i>frais de strucutre (et dotations aux amortissements si achat)</i>		12 500	
	Degré d'intervention et types de milieux	Intervention importante (+) Forte dégradation du milieu (+) Présence de milieux dont la gestion coûte plus cher (+) Faible degré d'intervention (-) Présence de milieux dont la gestion est « économique » (-)		Interventions sur le patrimoine naturel (cf. rubrique « <i>études et travaux</i> »)			
MODULATION TOTALE A APPLIQUER SUR LA DOTATION TYPE (€)						92 546	
DOTATION COURANTE « OPTIMALE » DE LA RESERVE NATURELLE (€)						218 501	

34

Soit une dotation courante optimale de : 218 501 euros incluant 4 ETPT (1 C + 3 GT + 0 SC)

Besoins en investissements (1^{ère} année)

Contenu	Montant prévisionnel		
<u>Travaux</u>			
Acquisition de matériel nautique	30 000		
Balisage	50 000,00		
aménagement de la mise à l'eau	43 000,00		
Signalétique d'information	2 000,00		
<i>sous-total Travaux</i>	<i>125 000,00</i>		
<u>Etudes</u>			
Réalisation du plan de gestion	40 000,00		
<i>sous-total Etudes</i>	<i>40 000,00</i>		
Total	165 000,00		

Annexe 6 : Compte résultat RNNC 2013 – Dépenses courantes

DEPENSES	Montant
Personnel	
1 Directeur (0,05 ETP)	3 473
1 chargée de mission (0,4 ETP)	15 267
1 garde animateur (1 ETP)	41 588
1 garde animateur (1 ETP)	43 330
6 garde-animateurs (0,2 ETP/ garde)	29 367
1 agent technique (1 ETP)	27 646
<i>sous total</i>	160 671
Participation vie réseau	
visite commission Life+CAPDOM	500
congrès RNF	1 434
<i>sous total</i>	1 934
Entretien - Equipement	
Carburant	2 520
uniformes / chaussures/ jumelles/ longue vue	3 343
compteurs piétonniers (+dédouanement)	5 382
Matériel pour remise en état des sentiers	204
<i>sous total</i>	11 449
Frais généraux	8 703
Total Dépenses Fonctionnement	182 757
FINANCEMENTS	Montant
Etat	129 094
Région	44 233
Etat / CNASEA	9 430
Total	182 757

Annexe 7 : Ventilation Dépenses Courantes 2013 RNNC par domaines d'activités

		Domaines d'activité prioritaires						Domaines d'activité dits secondaires	
		Surveillance du territoire et police de l'environnement	Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel	Interventions sur le patrimoine naturel	Prestations de conseil, études et ingénierie	Création et entretien d'infrastructures d'accueil	Management et soutien	Animation	communication
LAUNE	<i>ETP</i>	0,05	0,1	0,1	0,1	0,2	0,4		0,05
	charges	174	347	347	347	695	1389	0	174
VENUMIERE	<i>ETP</i>	0,05	0,2	0,05	0,2	0,1	0,3	0,05	0,05
	charges	763	3053	763	3053	1527	4580	763	763
BRELEUR	<i>ETP</i>	0,3	0,1			0,3		0,3	
	charges	12476	4159			12476		12476	
MARTIAL	<i>ETP</i>	0,4	0,2					0,4	
	charges	17332	8666					17332	
MAKAYA	<i>ETP</i>					1			
	charges					27646			
autres gardiens	<i>ETP</i>	0,5	0,4					0,1	
	charges	14684	11747					2937	
total charges personnel par domaine d'activité		45429	27972	1111	3401	42344	5969	33508	937
								<i>total charges</i>	160671
participation vie réseau	congrès RNF et visite comission 1934								
entretien / équipement	équipement 3343 carburant 2520 5 382 204								
total études travaux matériel par domaine d'activité	2520 10 863								
								total services /commandes	13383
frais généraux		2271	1399	56	170	2243	842	1675	47
total général par domaine d'activité		47700	29371	1166	3571	47107	17674	35184	984
								TOTAL GENERAL	182757

Annexe 8 : Compte résultat RNNC 2013 – Dépenses exceptionnelles

DEPENSES	Montant TTC	
Extension RNNC	29 199,47	
Réalisation du 4ème plan de gestion de la RNNC	16 275,00	
Total Dépenses	45 474	
FINANCEMENTS	Montant	
Etat	42 219,47	
Région	3 255,00	
Total	45 474,47	

Compte résultat RNNC 2013 – Dépenses exceptionnelles

Répartition des financements correspondants aux investissements réalisés dans l'année 2013

Opérations	montant total financements	Réalisé	Financeurs			PNRM
			Etat	Région	UE	
Programme 2009	60 000,00		60 000,00			
			100%			
Extension de la RNNC		47501,20				
<i>sous total réalisation 2010</i>		9 890,84				
<i>sous total réalisation 2013</i>		29 199,47	29199,47	0,00	0,00	0,00
Programme 2012	50 000,00		40 000,00	10 000,00		
			80%	20%		
Evaluation du 3ème plan de gestion et réalisation du 4ème plan de gestion		34 720,00				
<i>sous total réalisation 2012</i>		18 445,00				
<i>sous total réalisation 2013</i>		16 275,00	13020,00	3 255,00		
total réalisation 2013		45 474,47	42 219,47	3 255,00	0,00	0,00

Annexe 9 : Budget prévisionnel RNNC 2014 – DEPENSES COURANTES

DEPENSES	Montant
Personnel	
1 Directeur (0,05 ETP)	3 440
1 chargée de mission (0,4 ETP)	15 042
1 garde animateur (1ETP)	33 821
1 garde animateur (1ETP)	42 555
1 agent technique DM (1 ETP)	34 810
6 gardes animateurs (0,2 ETP par agent)	34 285
sous total	163 953
Gestion scientifique	
Suivi des placettes permanentes	10 000
Etude de l'impact des successions végétales sur la dynamique du Moqueur	15 000
Contrôle de la prédation	7 000
sous total	32 000
Participation vie réseau	
congrèsRNF	1 000
sous total	1 000
Communication	
plan de communication des RNN (stagiaire)	1 000
édition de supports de communication	1 000
sous-total	2 000
Entretien - Equipement	
Carburant	2 520
équipements personnel	1 200
Matériaux / équipement / travaux	500
sous total	4 220
Frais généraux	10 159
Total Dépenses Fonctionnement	213 332
FINANCEMENTS	Montant
Etat	130 000
Région	70 768
Etat (CNASEA)	12 564
Total	213 332

DESCRIPTION DES ACTIONS 2014

Etudes scientifiques

Etude de l'**impact de la dynamique de la végétation sur le comportement du Moqueur à gorge Blanche** : cette dynamique peut-elle provoquer une diminution des effectifs, quelle est le comportement de l'espèce face à la fermeture des milieux, quelles mesures de gestion ?

Réalisation d'**opérations de régulation des prédateurs du Moqueur à Gorge Blanche** grâce à la pose de pièges durant la période de reproduction.

Suivi de la dynamique des peuplements forestiers de la réserve via les 23 placettes permanentes installées en 1994 et formation d'un agent du PNRM au suivi de ces placettes

Communication

Elaboration d'un **plan de communication** pour les 2 RNNN gérées par le PNRM : définir des orientations de communication en fonction des cibles, afin de valoriser leurs richesses, leur gestion, les connaissances acquises, de faire connaître la réglementation et l'outil réserve naturelle.

Edition de **supports de communication**

Annexe 10 : Budget prévisionnel 2014 – Dépenses exceptionnelles

Dépenses	COUT TTC / EUROS
Aménagement del'accueil de la RNC, Desserte	970 000,00
Remise en état du kiosque de la mangrove	19 000,00
Ouvrage de génie écologique contre l'érosion	40 000,00
Total des dépenses d'investissement	1 029 000,00

Financements	MONTANT
UE	460000,00
Etat	299500,00
Region	219500,00
PNRM	50000,00
Total	1029000,00